

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-03-09

COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2023

**ETUDE DES TRAITEMENTS DES DECHETS EN COOPERATION TERRITORIALE EN MATIERE
DES DECHETS EN GIRONDE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à 18H15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 28

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

Présents :

ANTEA : Véronique BLAYO (visio), Joël GOASGUEN

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Caroline PLUCHET BOYER, Responsable et adjointe technique au DGS, Sabine OESTEREICH, Assistante de direction, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, FAURE Charles, ANGELY Jacques, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOUDENS David), THIBEAU Daniel, DUVAL Viviane, BOUCHON Bernard / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe, MACIAS Chantal / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), REY Jean-Louis, CHAUMARD Jean Pierre / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, MAS François (pouvoir de PLAT Tristan), ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LACHAIZE Yolande), MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir à MICHEL Fabrice) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David (donne pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude), LACHAIZE Yolande (donne pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian), PLAT Tristan (donne pouvoir à MAS François)

Absents excusés :**Communauté de communes du Pays Foyen** : MARGOUILLE MICHEL,**Absents non excusés :**

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : VILLETTE Roger

**ETUDE DES TRAITEMENTS DES DECHETS EN COOPERATION TERRITORIALE EN MATIERE
DES DECHETS EN GIRONDE**

Le Comité Syndical de l'Union des Syndicats pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu la recherche de coopération dans le traitement des déchets en Gironde,

Vu l'intégration de l'USTOM aux échanges dans le cadre de la coopération territoriale en Gironde,

Considérant l'intérêt de constitution d'une Société Publique Locale (SPL) pour le traitement des déchets résiduels,

Considérant la volonté de contribution financière au groupement de commande portant les études de faisabilité,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la lettre d'engagement dans la démarche de l'étude des traitements des déchets en coopération territoriale en matière des déchets en Gironde.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception



Fabrice MICHEL
Le 1^{er} Vice-Président
Par délégation du Président
Christian MALANDIT-SALLAUD

